

Commune de Salvan

Plan des zones de
protection des sources

1 : 10000

Données sources :
(selon données 2003-2004 bureau Tissières SA)

- Source non captée
- Source captée
- Chambre de captage
- Prise d'eau

- Secteur Ao
- Zones de protection et degré de sensibilité
- Périmètre de protection

Affectation des zones :

- zone à bâtir
- zone de camping-caravaning résidentiel de "La Médettaz"
- zones de constructions et d'installations publiques A / B / C / D / S
- zone destinée à la pratique des activités sportives pour le domaine skiable
- zone de mayens
- zone agricole
- zone agricole protégée
- zone de dépôt de matériaux de la déchetterie de "Vouarin"
- zone de dépôt de matériaux inertes et du centre de tri de "Fontanil"
- zone de dépôt et de recyclage de matériaux inertes de "Planajour"
- zone inculte
- zone non affectée provisoirement
- zone de l'aire forestière
- zone de protection des haies et bosquets à l'Est de Salvan
- lac d'Emosson
- voies de communication
- zone non affectée

St-Maurice, août 2004

G. Rey-Bellet SA
Bureau d'ingénieurs et de géomètres

Rue des Condémines 2 1890 St-Maurice
Tél. 024 485 15 65 Fax 024 485 19 79

Date	Dess.	Contr.
août 2004	CC	CCA

Christophe Cachat
Géomètre officiel

